







PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

22 février 2017 Français

Original : Anglais

Réunion du Groupe de correspondance sur la surveillance (CORMON), la biodiversité et la pêche

Madrid (Espagne), 28 février – 1^{er} mars 2017

Point 2 de l'Ordre du jour : Adoption de l'Ordre du jour et élection du Bureau

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en quantité limitée et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les Délégués sont priés de se munir de leur exemplaire pour les réunions et de ne pas demander d'autres copies.

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

Conformément au Programme de travail 2016-2017 du PNUE/PAM, adopté par la COP 19 à Athènes (Grèce), du 9 au 12 février 2016, le CAR/ASP organise la réunion du Groupe de correspondance de l'Approche écosystémique sur la Surveillance (CORMON) de la biodiversité et lapêche, le 28 février et le 1^{er} mars 2017, à Madrid (Espagne). Celle-ci sera suivie par un atelier sur l'interface Science-Politiques, le 2 mars 2017.

Cette réunion CORMON vise essentiellement à :

- a) partager et échanger des informations relatives à la révision des programmes nationaux de surveillance à actualiser à la lumière du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP), adopté par la COP 19 (Athènes, Grèce, du 9 au 12 février 2016),
- b) examiner et discuter les documents élaborés sur les indicateurs communs relatifs à la biodiversité (OE1) et aux espèces non indigènes (OE2) et actualiser le développement relatif aux indicateurs candidats de l'OE3 par la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM),

examiner et discuter le concept et l'échéancier de l'élaboration du Rapport sur la qualité de 2017 (QSR2017);

Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français, un service d'interprétation simultanée sera assuré pour les sessions plénières de la Réunion.

Les documents préparés pour la réunion sont énumérés dans le Document UNEP(DEPI)/MED WG.430/Inf.1 et sont accessibles sur le site web du CAR/ASP au niveau du lien suivant : http://www.rac-spa.org/cormon.html.

Les Documents de la Réunion <u>ne seront pas distribués</u> durant la réunion. Les Délégués sont invités à se munir de leurs exemplaires pour la réunion et à ne pas demander d'autres copies.

Point 1 de l'Ordre du jour. Ouverture de la Réunion

L'ouverture de la réunion aura lieu le mardi 28 février 2017 à 09H30, aux bureaux des Ports de l'Etat (Puertos del Estado, Sala plurifuncional, 1er étage, Avda. del Partenón, 10 - 28042 Madrid). Le Directeur du CAR/ASP ouvrira la réunion, présentera les objectifs et invitera les représentants du Gouvernement du pays hôte (l'Espagne) et du Secrétariat de la Convention de Barcelone à s'adresser aux participants.

Point 2 de l'Ordre du jour. Adoption de l'Ordre du jour et élection du Bureau

UNEP(DEPI)/MEDWG.430/1,UNEP(DEPI)/MEDWG.430/2 UNEP(DEPI)/MED WG.430/Inf.1

Le Secrétariat rappellera que le règlement interne adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et les protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) appliquera *mutatis mutandis* à cette réunion. Conformément à ce règlement, la Réunion sera invitée à élire un Président, deux (02) Vice-présidents et un (01) Rapporteur parmi les représentants des Parties contractantes.

Le CAR/ASP présentera l'Ordre du jour provisoire qui figure dans le Document UNEP(DEPI)/MED WG.430/1 et annoté dans le Document UNEP(DEPI)/MEDWG.430/2. La Réunion sera invitée à examiner et adopter l'Ordre du jour et l'emploi du temps proposés.

Point 3 de l'Ordre du jour. Mise en œuvre du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP)

UNEP(DEPI)/MEDWG.430/Inf.3

Sous ce point de l'Ordre du jour, des informations seront fournies sur le processus de l'Approche écosystémique, la mise en œuvre du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP), ainsi que sur les indicateurs communs convenus.

Le secrétariat présentera le principal objectif de la feuille de route de l'Approche écosystémique et les mesures essentielles à réaliser en vue d'atteindre la vision d'"Une Méditerranée saine avec des écosystèmes côtiers et marins productifs et biologiquement diversifiés contribuant au développement durable pour le bénéfice des générations présentes et futures".

a) Etat actuel des programmes nationaux de surveillance et d'évaluation de la biodiversité et des espèces non indigènes

Les représentants des Parties contractantes seront invités à présenter oralement (5 min) l'état actuel des programmes nationaux de surveillance pertinents existants. Les délégués sont invités à organiser leurs présentations orales selon les points suivants :

- L'expérience actuelle en termes de programmes de surveillance des indicateurs communs pour la biodiversité et les espèces non indigènes,
- Les défis relevés/rencontrés et les leçons tirées pendant la mise en œuvre du programme de surveillance,
- La disponibilité des données de surveillance et les principales lacunes
- Les principaux besoins nationaux relatifs à la mise en œuvre de l'IMAP sur le plan national

b) Echange de bonnes pratiques

Sous ce point de l'Ordre du jour, le secrétariat présentera les lignes directrices relatives à la préparation du programme national de surveillance de l'EcAp pour la biodiversité et les espèces non indigènes. Ces lignes directrices visent à fournir aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone une orientation technique relative à la mise en œuvre de l'IMAP, de même qu'à harmoniser les programmes nationaux de surveillance.

Les Participants seront informés des résultats de l'évaluation du niveau de cohérence du programme de surveillance des Etats méditerranéens membres de l'UE, selon l'Article 11 de la Directive-cadre de la stratégie pour le milieu marin (DCSMM) relative aux programmes de surveillance.

Les bonnes pratiques et les mécanismes possibles de suivi, d'échange et d'appui entre pays seront identifiées et discutées.

Point 4 de l'Ordre du jour. Les fiches descriptives des indicateurs communs pour la biodiversité (OE1), les espèces non indigènes (EO2) et les pêches (EO3)

UNEP(DEPI)/MEDWG.430/3

Les Orientations de surveillance et d'évaluation intégrées présentées à la COP 19 en février 2016, donne des indications sur la façon de surveiller les indicateurs adoptés relatifs à la biodiversité et aux espèces non indigènes. Le projet de fiches descriptives d'orientation des six indicateurs de biodiversité et d'espèces non indigènes a été élaboré en vue de mieux assister les pays à actualiser leurs programmes de surveillance.

Le secrétariat présentera le projet de fiches descriptives des indicateurs, pour discussion, examen et conseils du CORMON en vue de leur élaboration future. Le représentant de la CGPM présentera les récents développements relatifs à l'EcAp concernant les indicateurs candidats de l'OE3.

Les Participants seront invités à présenter leurs suggestions, commentaires et recommandations relatifs au travail futur sur les indicateurs en vue de réviser et de finaliser les fiches descriptives qui seront soumises à la prochaine réunion des Points focaux du CAR/ASP prévue en mai 2017.

Point 5 de l'Ordre du jour. Fiche descriptive d'évaluation des indicateurs communs (OE1 et OE2)

UNEP(DEPI)/MEDWG.430/4

Le Secrétariat présentera le Document UNEP(DEPI)/MED WG.430/4 comprenant un projet de modèle de fiche descriptive d'évaluation des indicateurs communs (OE1 et OE2). Les Participants seront invités à examiner ce projet de modèle et à faire des suggestions et des commentaires en vue de les soumettre à la réunion des Points focaux du CAR/ASP en 2017.

Point 6 de l'Ordre du jour. Gestion et communication des données de surveillance

Les représentants des Parties contractantes et les organisations partenaires seront invités à présenter brièvement la situation dans leur pays ou organisation, relative à la gestion des données issues de la surveillance et des prospections régulières sur la biodiversité et les espèces non indigènes, ainsi que sur les obligations en termes de rapports, le cas échéant.

Les Participants seront informés des progrès fait jusqu'à présent sur le développement du nouveau Centre de données de la plateforme InfoMAP. Cette plateforme vise à améliorer la gouvernance de l'échange d'information et de coopération en termes d'appui et de partage/d'interopérabilité des données entre InfoMAP et d'autres réseaux ou nœuds régionaux.

UNEP(DEPI)/MED WG.430/2 Rev1 Page 4

Point 7 de l'Ordre du jour. Progrès dans la préparation du Rapport sur la qualité de 2017

(QSR2017) relatif à la biodiversité et aux espèces non indigènes

en Méditerranée (EO1-EO2)

UNEP(DEPI)/MEDWG.430/5 UNEP(DEPI)/MEDWG.430/Inf.4

Le CAR/ASP présentera le concept de préparation du QSR2017 relatif à la composante biodiversité ainsi que les versions préliminaires des fiches descriptives d'évaluation des indicateurs concernés. Il présentera à cet effet les documents UNEP(DEPI)/MED WG.430/5 et UNEP(DEPI)/MED WG.430/Inf.4.

Les Participants seront invités à examiner les documents présentés et fournir leurs points de vue et recommandations pour élaborer d'avantage les dites fiches descriptives.

Point 8 de l'Ordre du jour. Autres points à l'Ordre du jour

Sous ce point de l'Ordre du jour, la Réunion examinera toute autre question qui pourrait être soulevée par les participants et convenue au cours de l'adoption de l'Ordre du jour provisoire.

Suite à une demande du Secrétariat de l'ACCOBAMS, le projet "QUITMED" relatif à la surveillance du bruit sous-marin en Méditerranée sera présenté brièvement par le représentant de l'ACCOBAMS.

Point 9 de l'Ordre du jour. Conclusions et recommandations

Pour sa dernière séance, la Réunion sera invitée à examiner et à adopter la liste des principales conclusions et recommandations à préparer par le Secrétariat. Le rapport de la Réunion sera diffusé, sous forme de projet, par courriel, pour commentaires par les participants avant sa version définitive.

Point 10 de l'Ordre du jour. Clôture de la réunion

Il est prévu que la Réunion sera clôturée à 18H00 mercredi 1er mars 2017.

PROGRAMME 28 février– 1 mars 2017

| Mardi 28 février 2017 | | Documents pertinents |
|------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|
| 09H00-09H30 | Inscription | |
| 09H30-09H45 | Point 1 de l'Ordre du jour. | |
| | Ouverture de la Réunion | |
| | Point 2 de l'Ordre du jour. | UNEP(DEPI)/MEDWG.430/1 |
| | Adoption de l'Ordre du jour et | UNEP(DEPI)/MEDWG.430/2 |
| | élection du Bureau | UNEP(DEPI)/MED WG.430/Inf.1 |
| 09H45-11H30 | Point 3 de l'Ordre du jour. Mise en | |
| | œuvre du Programme intégré de | UNEP(DEPI)/MEDWG.430/Inf.3 |
| | surveillance et d'évaluation (IMAP) | |
| 11H30 – 11H45 | Pause café | |
| 11H45-13H00 | Point 4 de l'Ordre du jour. Fiches | UNEP(DEPI)/MEDWG.430/3 |
| | descriptives des indicateurs | UNEF(DEFI)/MEDWG.430/3 |
| | communs pour la biodiversité | |
| | (OE1), les espèces non indigènes | |
| | (OE2) et les pêches (OE3) | |
| 13H00-15H00 | Pause déjeuner | |
| 15H00-16H30 | Point 4 de l'Ordre du jour. Fiches | UNEP(DEPI)/MEDWG.430/3 |
| | descriptives des indicateurs | ONEI (DEI I)/MED WG.430/3 |
| | communs pour la biodiversité | |
| | (OE1), les espèces non indigènes | |
| 1 (77.00 1 (77.17 | (OE2) et les pêches (OE3) (suite) | |
| 16H30 – 16H45 | Pause café | |
| 16H45 -18H00 | Point 5 de l'Ordre du jour. Fiches | HNED/DEDL/MEDWG 420/4 |
| | descriptives d'évaluation des | UNEP(DEPI)/MEDWG.430/4 |
| Mercredi 1 ^{er} mars 2017 | indicateurs communs (OE1 et OE2) | |
| 09H00-13H00 | Point 5 de l'Ordre du jour. Fiches | |
| 09000-13000 | descriptives d'évaluation des | UNEP(DEPI)/MEDWG.430/4 |
| | indicateurs communs (OE1 et OE2) | ONEF (DEF1)/ MIED W 0.430/4 |
| | (suite) | |
| (Pause café | Point 6 de l'Ordre du jour. Gestion | |
| 11H00 – 11H15 | et communication des données de | |
| 111100 111110 | surveillance | |
| | Point 7 de l'Ordre du jour. | |
| | Progrès dans la préparation du | UNEP(DEPI)/MEDWG.430/5 |
| | Rapport sur la qualité de 2017 | UNEP(DEPI)/MEDWG.430/Inf.4 |
| | (QSR 2017) relatif à la biodiversité | |
| | et aux espèces non indigènes en | |
| | Méditerranée (OE1-OE2) | |
| 13H00-15H00 | Pause déjeuner | |
| 15H00-18H00 | Point 8 de l'Ordre du jour. Autres | |
| | points à l'Ordre du jour | |
| (Pause café | Point 9 de l'Ordre du jour. | |
| 16H15 – 16H30) | Conclusions et recommandations | |
| | Point 10 de l'Ordre du jour. Clôture | |
| | de la réunion | |